



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 02 DECEMBRE 2021

A 20 HEURES

GRANDE SALLE DE JURIENS

(en raison des restrictions liées au COVID-19)

Mme la Présidente ouvre la séance et salue l'assemblée. Elle informe de la présence de M. Jean-Michel ZELLWEGER, membre du Conseil et journaliste à l'Omnibus, et donne connaissance de l'ordre du jour qui se compose comme suit :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2021
3. Assermentations /Démissions
4. Communications de la Municipalité
5. Contrat de parc avec l'Association Parc Naturel Régional Jura Vaudois (**préavis municipal 2021-2026 – 7**)
 - a) Rapport de la Commission permanente
 - b) Décision du Conseil
6. Budget de fonctionnement 2022 (**préavis municipal 2021-2026-8**)
 - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
 - b) Décision du Conseil
7. Remplacement du tracteur communal (**préavis municipal 2021-2026 -9**)
 - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
 - b) Décision du Conseil
8. Plafond en matière d'endettement et de cautionnement (**préavis municipal 2021-2026-10**)
 - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
 - b) Décision du Conseil
9. Nominations diverses (1 scrutateur suppléant et 1 délégué suppléant à l'ORPC)
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est adopté à la majorité tel que présenté.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel des conseillers. 46 membres sont présents.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

BAUD Michel	GRANDJEAN Sylvie		
BAUD Pierrette	JAQUIER Frédéric		
CHAROTTON Emilie	KIRCHHOFER Pierre-Yves		
CHEZEAUX Anne-Lise	LEGRAIN Paul		
DESLARZES Patricia	MERZ Kathleen		

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les membres de la Municipalité sont présents.



COMMUNE DE JURIENS

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2021

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec 45 avis favorables et 1 avis sans opinion.

3. Assermentations-Démissions

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mesdames et Messieurs Anne-Claude **GRANDJEAN**, Anna **WILLIS**, Frank **BUFFET**, Roland **PORCHET** et Julian **WILLIS**, en donnant préalablement lecture du serment. Elle leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

4. Communications de la Municipalité

Madame le Syndic prend la parole et salue l'assemblée Elle informe qu'une remise à jour du Plan Directeur Cantonal est en cours, celui-ci datant de 1994. Cela représente un travail conséquent (recherches de plans, photos, etc) sur tout le territoire.

Elle indique encore que des incivilités ont été constatées à la déchetterie sise au Vieux Battoir : la pose de caméra n'est pas prévue mais elle tient à souligner que cela donne du travail supplémentaire à l'employé communal.

Elle informe en outre qu'une dénonciation pour le caveau a été transmise à la police du Commerce. Cette affaire suit également son cours.

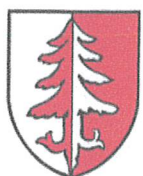
Une remise à jour du classeur d'autocontrôle pour la qualité du réseau d'eau a également dû être effectuée, ce classeur étant quasi inexistant. Madame le Syndic en profite pour remercier l'employé communal ainsi que le Municipal Gérald **DEGENEVE** pour l'élaboration de ce classeur. Celui-ci pourra être montré au Préfet à l'occasion de sa visite annuelle prévue le 03 décembre prochain.

La DGMR (Direction générale et de la mobilité routière) va refaire la route de Juriens-Nidau dans le courant de l'été prochain. Cette nouvelle qui nous tombe dessus nous a fait penser qu'il faudra refaire la conduite qui date de plus de 60 ans. Un préavis sera établi pour le premier trimestre 2022. Un rendez-vous avec la DGMR est fixé au 10 décembre prochain, pour planifier les travaux.

Le séparatif du Cosson sera mis à l'enquête dans le courant de la semaine prochaine. Le préavis sera préparé pour la première séance du Conseil de 2022. Le PACOM (anciennement PGA) est encore en consultation, l'examen préalable a passé. M. IMHOF de la DGTL a gentiment accepté de se déplacer et viendra présenter les souhaits du Canton. Une séance d'information sera agendée avec la population et les propriétaires.

Dans le prochain tout-ménage « Info Juriens » des explications seront apportées en ce qui concerne le parc Eolien, dans le même ordre d'idée que ce qui a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil, ceci afin que toute la population bénéficie des mêmes informations.

Un mail a d'ailleurs été reçu ce jour s'agissant de la question des bovins se trouvant à proximité des éoliennes, évoquée par un conseiller lors d'une précédente séance. Ce document comporte différentes explications et liens à consulter. Madame le Syndic propose de le faire suivre aux conseillers, soit par mail ou version « papier ». Madame la Présidente donne son accord pour ce mode de faire.



COMMUNE DE JURIEENS

S'agissant des mesures sanitaires liées au Covid-19, des précisions seront apportées par le Préfet à l'occasion de sa visite évoquée plus haut. Il sera nécessaire d'imprimer de nouvelles affiches concernant le port du masque obligatoire dans les lieux très fréquentés, tels que : place de jeux, église, grande salle.

Pour conclure, la fête de Noël est fixée au 23 décembre prochain. Le Pasteur ne souhaite pas faire le culte à l'intérieur. Il aura donc lieu devant l'Eglise. La verrée habituelle se fera à l'intérieur de la grande salle, en tenant compte bien évidemment des mesures sanitaires en vigueur.

5. Préavis 2021-2026- 7 contrat de parc avec l'Association Parc Régional Jura vaudois

a) Rapport de la Commission permanente

M. Gilles **FLACTION** rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission permanente.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente rappelle les conclusions du préavis à savoir :

*La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le conseil général de Juriens :*

- Vu le préavis municipal 2021-2026-7 du 19.10.2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accepter la Charte et le contrat de parc 2023-2032 liant la Commune de Juriens à l'Association Parc Naturel Régional Jura Vaudois,
2. de porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants,
3. de charger la Municipalité de la mise en œuvre de la présente décision, de l'application et du suivi du contrat, et de l'autoriser à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

b) décision du Conseil

Le Conseil général accepte à la majorité absolue le préavis 2021-2026-7 tel que présenté avec 38 avis favorables, 0 avis contraire et 8 avis sans opinion.

6. Préavis 2021-2026 – 8 Budget de fonctionnement 2022

a) rapport de la Commission de gestion-finances

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion-finances.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** demande des informations concernant la rubrique « Romande Energie -Taxe usage du sol » à la rubrique « finances » du budget.

Il demande si le montant de CHF 6'000.00 est en lien avec la consommation de chaque habitant ou est-ce une autre redevance ? Il ajoute que sur les factures figure une taxe de quelques points



COMMUNE DE JURIEENS

par KW consommés. S'agit-il de la taxe au sol pour le transformateur ?

Madame le Syndic indique qu'il y a des conventions pour la taxe au sol. C'est sur une surface utilisée par la commune.

Monsieur Gilles **FLACTION** demande des précisions à la rubrique de l'ASCOVABANO, plus particulièrement concernant le coût par année et par élève, s'agissant de la nouvelle organisation des transports qui interviendra au 13 décembre prochain. Les élèves enclassés à Vaulion prendront dorénavant le grand bus. Il demande si la commune est au courant de ces changements et si le montant à charge de la commune est connu.

Madame le Syndic répond que les montants sont connus et que les tarifs ont été augmentés. Ce sont par ailleurs des chiffres que l'on ne peut pas influencer.

Madame Daniela **GRANDJEAN**, municipale, prend la parole et précise que les naissances sont en augmentation, ce qui a bien évidemment pour conséquence de faire augmenter le nombre d'élèves. Par ailleurs, les enfants ont désormais l'obligation d'être attachés dans les bus. C'est pour cette raison qu'il faut des bus plus grands. Cette problématique a été étudiée par la Commission des transports de l'ASCOVABANO.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente rappelle les conclusions du préavis :

b) décision du Conseil

Madame la Présidente rappelle les conclusions du préavis à savoir :

*La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le conseil général de Juriens :*

- Vu le préavis municipal 2021-2026-8 du 28.10.2021,
- ouï le rapport de la Commission de gestion-finances chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté par la Municipalité.

Le Conseil général accepte à la majorité absolue le préavis 2021-2026-8 tel que présenté avec 41 avis favorables, 1 avis contraire et 4 avis sans opinion.

7. Remplacement du tracteur communal (préavis 2021-2026 9)

a) rapport de la Commission de gestion-finances

Monsieur Philippe **MONNIER**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion-finances.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente rappelle les conclusions du préavis à savoir :

*La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le conseil général de Juriens :*



COMMUNE DE JURIENS

- Vu le préavis municipal 2021-2026-9 du 27.10.2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un tracteur aux performances identiques à celui actuellement en service.

b) décision du Conseil

Le Conseil général accepte à la majorité absolue le préavis 2021-2026-9 tel que présenté avec 41 avis favorables, 0 avis contraire et 5 avis sans opinion.

8. Plafond en matière d'endettement et de cautionnement (préavis 2021-2026 -10)

a) rapport de la Commission de gestion-finances

Monsieur Marcel **RIEDO** rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion-finances.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** demande une précision concernant le plafond d'endettement à 3,7 mio, au vu de l'endettement actuel.

Madame le Syndic répond que ce plafond existe depuis 2 législatures et qu'on ne fait que de le renouveler, précisant qu'il est plus simple de le maintenir plutôt que de redemander au Conseil d'Etat de l'augmenter, étant donné que des dépenses importantes devront être engagées en 2022, telles que : assainissement du Cosson demandée par le Canton depuis 2004 et conduite de Nidau.

La parole n'est plus demandée.

Madame la Présidente rappelle les conclusions du préavis à savoir :

*La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le conseil général de Juriens :*

- Vu le préavis municipal 2021-2026-10 du 27.10.2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

a) plafond d'endettement : CHF 3'700'000.00

b) plafond de risques pur cautionnements/autres engagements : CHF 750'000.00

b) décision du Conseil

Le Conseil général accepte à la majorité absolue le préavis 2021-2026-10 tel que présenté avec 43 avis favorables, 3 avis contraire et 0 avis sans opinion.



COMMUNE DE JURIENS

9. Nominations diverses (1 scrutateur suppléant et 1 délégué suppléant à l'ORPC)

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** se propose pour le poste de scrutatrice suppléante. L'assemblée accepte cette proposition et elle est élue par acclamation.

Madame la Présidente informe l'assemblée que la candidature de Monsieur Olivier **GRANDJEAN** au poste de délégué suppléant auprès de l'ORPC est acceptée, selon renseignements pris auprès de la Préfecture. La question s'était posée lors d'une précédente séance s'agissant du cumul de 2 postes, M. **GRANDJEAN** étant déjà membre de la Commission permanente.

10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Michel **ROTH** demande des précisions quant aux incivilités évoquées plus haut.

Madame le Syndic demande à l'employé communal d'énumérer ce qui a été constaté à la déchetterie. M. Fabien **CURTET** prend la parole et informe que des cornets remplis par exemple de boîtes de conserves, de bois, et d'autres matériaux sont déposés en vrac, alors que les emplacements de tri sont clairement indiqués.

Monsieur Sylvain **HAUTIER**, municipal, prend la parole et abonde dans le sens des propos tenus par l'employé communal et informe également qu'un kilo de piles a été jeté sur le compost.

Madame Manuela **STRUB YOUNG** prend la parole et demande des renseignements concernant la nouvelle organisation des transports effective au 13 décembre 2021. Les élèves seront transportés dans un grand car postal, avec un seul arrêt en bas du village, près de l'ancienne poste. Elle estime que ce mode de faire est dangereux pour les enfants en bas âge.

Madame Daniela **GRANDJEAN**, municipale, prend la parole et rappelle que ce sujet a été étudié au sein de l'ASCOVABANO et que le canton a donné son feu vert à cette organisation. Il faut écrire à l'ASCOVABANO pour signaler ce mécontentement.

Monsieur Gilles **FLACTION** prend la parole et précise que l'arrêt de bus appartient à la commune. Il estime que cet endroit doit être sécurisé au vu des nombreux enfants qui s'y trouveront.

Madame Daniela **GRANDJEAN** reprend la parole et informe que les bus ont reçu l'ordre de se parquer sur toute la route. Les enfants seront sécurisés car les voitures ne pourront pas passer.

Monsieur Gilles **FLACTION** déclare comprendre ceci, mais qu'il faut être conscient que les enfants viennent en groupe et jouent parfois sur la route. De plus, ils seront en grand nombre.

Madame Manuela **STRUB YOUNG** demande s'il serait possible d'obtenir deux arrêts, étant précisé que celui situé vers l'église est mieux sécurisé.

Monsieur Jacques **BEHRA** prend la parole et informe que la commune de Bretonnières a récemment fait deux demandes de ce type qui ont été acceptées. Il suggère que la Municipalité fasse une demande à Car Postal afin que le bus s'arrête en haut. Il précise que les élèves des classes enfantines seront toujours transportés avec le petit bus.

Madame le Syndic indique être d'accord sur le fait que cette décision est aberrante. A titre d'exemple, elle indique que l'employé communal doit aller déneiger la route menant vers le battoir à la Praz, pour que le bus scolaire puisse aller y tourner... Il faut que les communes du Vallon se mettent ensemble, car elles sont mises devant le fait accompli. Elle confirme que l'arrêt de bus en bas est effectivement dangereux, mais le délai pour réagir est court.



COMMUNE DE JURIENS

Monsieur Michel **ROTH** déclare que les citoyens doivent être corrects envers les uns et les autres, compte tenu de ce qui a été évoqué au chapitre de la déchetterie.

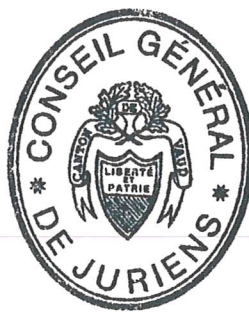
En conclusion, Madame la Présidente remercie le bureau du Conseil ainsi que la Municipalité pour la bonne collaboration qui a prévalu durant l'année écoulée, et ce, malgré un climat parfois difficile. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun.

Madame le Syndic remercie également toute la population pour la confiance témoignée envers les autorités, malgré certaines difficultés rencontrées.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21 heures.

La Présidente :

Michèle **CHAROTTON**



La Secrétaire :

Sabine **HAUTIER**